



Technicienne ou technicien en informatique – volet programmation

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche une technicienne ou un technicien en informatique – volet programmation pour travailler dans nos écoles afin de faire partie d'une équipe qui, chaque jour, fait avancer les élèves. Ensemble, on avance. En grand.

Poste actuel :

- 1 poste régulier à temps plein

Être technicienne ou technicien en informatique au CSSDM, c'est...

- S'unir pour réussir: contribuer activement à la réussite de TOUS les élèves du CSSDM
- Contribuer aux valeurs du CSSDM : engagement, audace, efficacité, bienveillance
- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Participer activement au développement de la société montréalaise
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc.), déclinés selon l'emploi occupé*
- Possibilité d'horaire réduit (semaine de relâche et semaines déterminées pendant la période estivale) selon certaines modalités*
- Possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM*
- Rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)

**des conditions liées à la convention collective s'appliquent*

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Le rôle de la technicienne ou du technicien en informatique consiste à élaborer tout genre de programme destiné au traitement de données par ordinateur à partir de spécifications de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique. Elle peut également former et assister les usagers sur l'utilisation de l'informatique et de la micro-informatique.

Plus particulièrement, cette personne:

- Étudie, interprète et améliore au besoin les spécifications de programmation fournies par les analystes et aide à évaluer le temps de développement. Aide l'analyste et ou le technicien informatique classe principale au support des applications satellites ou institutionnelles.
- Codifie, en se servant des langages de programmation appropriés, les instructions en utilisant des outils de développement utilisés par le Service des ressources informatiques, et ce, en tenant compte des standards établis.
- Rédige la documentation de programme et d'opération en conformité avec les normes du Service.
- Effectue les tests unitaires et vérifie ses programmes à l'aide de ses propres jeux d'essais et de ceux établis par les analystes. Rapporte aux analystes toute lacune décelée à la suite des tests et apporte les modifications voulues.
- Participe au déploiement d'applications dans l'environnement de test et de production.
- Participe, au besoin, à différentes phases de l'analyse de systèmes.
- Initie/forme au besoin, des techniciens ou des techniciennes moins expérimentés.
- Effectue la programmation dans les technologies et les langages tels que **MVC .net Core, Asp.Net, SQL, Visual basic, C#, HTML, Javascript, CSS**, etc.
- Évalue, rectifie et épure les programmes pour tenir compte des changements dans les exigences des systèmes ou dans les structures d'équipement.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Qualifications requises :

Une des options suivantes :

1) Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique :

- Programmation
- Programmation web et mobile
- Développement d'application
- Informatique de gestion
- Génie logiciel

2) Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) OU d'une scolarité équivalente à quatre (4) sessions collégiales n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme OU d'une

scolarité universitaire équivalente à 60 crédits n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme ET d'un des diplômes suivants :

- AEC Programmeur analyste en technologie de l'information
- AEC Développement de logiciel

3) Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle en informatique

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'[évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Atouts

- Posséder un permis de conduire valide
- Avoir accès un véhicule pour effectuer des déplacements

Conditions de travail et rémunération :

Taux horaire variant entre **27,75\$** et **37,04\$** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

[Cliquez ici](#) pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec.

Date limite pour postuler : 11 septembre 2026 à 23h59

Autres informations

- Processus de sélection : entrevue de sélection et test informatique (Net et SQL) en lien avec les fonctions principales du poste.
- Entrée en poste : dès que possible

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les

personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.